



COMPTE-RENDU
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 10 AVRIL 2017 à 20h00

Membres présents (14) : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. HERBIN Patrick, M. SERT Jean-Luc, Mme GOLLIET Yvette, Mme BASTARD-ROSSET Gratiennne, M. BERLAND Jean-Christophe, M. BOCHET-CADET André, Mme CUNEO Sylvana, M. LANFRAY François-Xavier, Mme MICHAUD Dominique, Mme MOTEL Laurence, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine, M. POIZAT Xavier.

A donné procuration (1) : Mme DUMAS Audrey a donné procuration à M. Sert Jean-Luc.

Absent (0) :

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 heures 03 minutes.

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur François-Xavier LANFRAY secrétaire de séance.

3) Approbation du compte administratif 2016 du budget Principal :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MATTELON, 1^{er} Maire-Adjoint, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- **APPROUVE** par **12 voix « pour »** (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) et **2 abstentions** (Madame Laurence MOTEL et Monsieur François-Xavier LANFRAY) le compte administratif 2016 du Budget Principal qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 613 891.06 €

Dépenses : 1 313 005.94 €, soit **un résultat de fonctionnement de 300 885.12 €**

Section d'investissement :

Recettes : 880 523.90 €

Dépenses : 501 081.60 €, soit **un résultat de 379 442.30 € ajouté du report de l'exercice 2015 de 31 472.13 €, soit un résultat de clôture de 410 914.43 €.**

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 300 885.12 € au budget 2017 en recettes de Fonctionnement.

4) Approbation du compte de gestion 2016 du Percepteur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- **APPROUVE** par 14 voix « POUR » et 1 abstention (Monsieur François-Xavier LANFRAY), le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget auberge dressé par Monsieur le Trésorier de THONES qui est conforme au compte administratif établi par Madame le Maire.

5) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2017 :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée,

- **DECIDE** les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière 2017 comme suit :
 - Le taux de TH : 16.11 %
 - Le taux de TF : 10.53 %.
 - Le taux de Taxe Foncière non bâtie : 36.97 %

La cotisation foncière des entreprises est transférée à la CCVT

6) Vote du Budget Principal 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

Par 13 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (Monsieur François-Xavier LANFRAY), et 1 ABSTENTION (Madame Sylvana CUNEO)

- **APPROUVE** le budget Principal 2017

La section d'exploitation s'élève à 1 891 671.12 € et la section d'investissement à 5 286 956.31 €.

7) Prévision d'une provision pour risques :

Dans le cadre des recours contentieux déposés au Tribunal Administratif contre l'approbation du PLU, il convient d'approvisionner un compte semi-budgétaire (6815).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

Par 14 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Monsieur François-Xavier LANFRAY)

- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour risques au compte 6815 pour un montant de 15 400 € correspondant à une provision pour les dossiers de recours contentieux à l'encontre du PLU.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

8) Réalisation d'un emprunt pour le financement de la construction du Groupe scolaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

Par 14 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (Monsieur François-Xavier LANFRAY)

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer la meilleure proposition de financement pour contracter un emprunt dans enveloppe maximale de 4 200 000 € afin de financer les travaux de construction du bâtiment « Groupe Scolaire ».

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

9) Subvention aux associations pour 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

Par 14 voix « POUR », 1 ABSTENTION (Sylvana CUNEO)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € aux associations suivantes :

- ACCA ALEX
- ALEXANDRINS (sous réserve de l'activité toujours existante)
- ALEXTERIEUR
- ANCIENS COMBATTANTS
- CLUB DES JONQUILLES
- COMITE DES FETES
- ASSOCIATION LES ENGLOBALINES
- SCULPTURE ET GESTES INVESTI

- **RAPPELLE** la délibération N°07/2017-06/02 en date du 6 février 2017 concernant l'octroi d'une subvention à la BANQUE ALIMENTAIRE d'un montant de 0.10 € par habitant soit 104 € (1040 habitants x 0.10 €)

- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 6574 du budget principal 2017

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

10) Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe EAU:

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MATTELON, 1^{er} Maire-Adjoint, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- **APPROUVE** à l'unanimité (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2016 du Budget Annexe EAU qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 159 641.90 €

Dépenses : 106 003.87 €, soit un résultat de fonctionnement de 53 638.03 €.

Section d'investissement :

Recettes : 200 678.66 €

Dépenses : 263 888.27 €, soit un résultat de -63 209.61 € ajouté du report de l'exercice 2015 de 11 760.95 €, soit un résultat de clôture de - 51 448.66 €.

- **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement en recettes de la section d'investissement pour un montant de 51 448.66 €.

11) Approbation du compte de gestion 2016 du Trésorier :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe EAU dressé par Monsieur le Trésorier de THONES qui est conforme au compte administratif établi par Madame le Maire.

12) Vote du budget annexe EAU 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée,

- **APPROUVE** le budget annexe EAU 2017

la section d'exploitation s'élève à 163 254.87 € et la section d'investissement à 242 020.79 €.

13) Modification du Règlement eau potable – avenant N°2 :

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par vote à main levée,

Par 14 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Monsieur François-Xavier LANFRAY)

- **DECIDE** de modifier l'avenant N°2 du règlement communal EAU POTABLE concernant le tarif forfaitaire appliqué pour la réalisation d'un branchement d'eau potable, comme suit :

« pour l'exécution d'un branchement d'eau potable demandé par un particulier dans le cadre d'une construction, une somme de 500 € sera réclamée qui comprend le coût des fournitures et de la main d'œuvre des agents techniques ».

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

14) Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MATTELON, 1^{er} Maire-Adjoint, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- **APPROUVE** à l'unanimité (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2016 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 152 115.36 €

Dépenses : 72 711.49 €, soit un résultat de fonctionnement de 79 403.87 €

Section d'investissement :

Recettes : 105 301.69 €

Dépenses : 60 251.96 €, soit un résultat de 45 049.73 ajouté du report de l'exercice 2015 de 116 884.64 €, soit un résultat de clôture 161 934.37 €

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de fonctionnement de 161 934.37 € au budget 2017 en recettes de la section de fonctionnement.

15) Approbation du compte de gestion 2016 du Trésorier :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur le Trésorier de THONES qui est conforme au compte administratif établi par Madame le Maire.

16) Vote du budget annexe ASSAINISSEMENT 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée,

- **APPROUVE** le budget annexe ASSAINISSEMENT 2017

la section d'exploitation s'élève à 193 691.89 € et la section d'investissement à 286 704.20 €.

17) Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes membres du Syndicat Intercommunal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire nationale des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation du rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- **DECIDE** de la transmission de la présente délibération aux Communes de DINGY-ST-CLAIR, de LA BALME DE THUY et au Syndicat Intercommunal Alex-La Balme de Thuy-Dingy-St-Clair)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

18) BUDGET AUBERGE 2017 – Décision Modificative N°1

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté les montants des amortissements par chapitre en section de fonctionnement et en correspondance avec la section d'investissement.

Considérant que lors de l'inscription des montants une erreur matérielle s'est produite, il convient de rectifier les montants des comptes 13911 et 13913 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe AUBERGE suivante :

Compte à corriger (déduction)	Compte à corriger (augmentation)
13911/040 : -53.08	2181/21 : + 103.73
13913/040 : - 50.65	

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

19) Demande de subvention au titre du reversement du produit des amendes de police :

Le Conseil Départemental va procéder à la répartition de la dotation réservée aux Communes de moins de 10 000habitants au titre du produit des amendes de police, attribué par la Préfecture.

A ce titre, la Commune peut déposer un dossier de demande de subvention pour le financement des opérations de sécurité.

Ainsi, la commission travaux a prévu la réalisation du quai de bus à l'arrêt du Pegny.

Le coût est estimé à 8020 € H.T + marquage au sol (1500 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

- **DECIDE** de présenter une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du reversement des amendes de police pour les travaux du quai de bus « arrêt du Pegny » ;
- **APPROUVE** le plan de financement estimé à 9520 € H.T dont 30 % (2856 €) de subvention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

20) régularisation foncière « chemin de l'Oratoire » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquiescer pour 1 € symbolique une bande de terrain de 10 m² chemin de l'Oratoire afin de régulariser l'emprise de la Route.
- **DECIDE** que les frais et accessoires seront à la charge de la Commune ;
- **DECIDE** de passer l'acte d'acquisition en la forme administrative et de confier ce dossier à la SAFACT (Service Administratif et Foncier Attaché aux Collectivités Territoriales)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

21) Habilitation de l'adjoint à l'urbanisme pour signature du Permis de construire du Groupe scolaire :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

Monsieur Philippe MATTELON, 1^{er} Maire-Adjoint se retire et ne participe pas au vote

Par 13 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Monsieur François-Xavier LANFRAY)

- **HABILITE** Monsieur Philippe MATTELON 1^{er} Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme pour signer le permis de construire N°74003X0008 accordé au nom de la Commune.

22) Fixation du montant de la vacation à attribuer aux intervenants des temps d'activités périscolaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir à 60 € le montant du forfait de rémunération des intervenants extérieurs (vacataires ou professionnels ayant le statut d'auto-entrepreneur) pour 1h 30 d'activité pour l'année scolaire 2017/2018.
- **DIT** que chaque intervenant participera aux réunions trimestrielles de la commission scolaire sans compensation financière supplémentaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

23) Participation financière des familles aux temps d'activités périscolaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

Par 13 voix « POUR », 2 ABSTENTIONS (Madame Laurence MOTEL et Monsieur Philippe MATTELON)

- **DECIDE** de maintenir la participation financière des familles pour l'année scolaire 2017/2018 sur les mêmes montants que l'année précédente, à savoir :
- 20 € par enfant et par trimestre pour chaque enfant inscrit aux activités périscolaires. Le tarif est forfaitaire.

La gratuité est appliquée pour le 3^{ème} enfant de la famille inscrit

- **DECIDE** d'appliquer une pénalité de 5 € par séance pour les inscriptions tardives et / ou exceptionnelles
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

24) Fixation des tarifs de la cantine, de la garderie et du centre de loisirs pour l'année scolaire 2017/2018 :

24 a) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir pour l'année scolaire 2017/2018 les tarifs de la cantine
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la cantine

Les tarifs des repas de la cantine sont les suivants

- Quotient familial <545 € = 3.20 €
- Quotient familial compris entre 545 € et 1245 € = 3.75 €
- Quotient familial >1245 € = 4.10 €
- Une majoration de 2.00 € par repas est appliquée lorsque l'inscription à la cantine n'est pas effectuée dans les délais impartis définis dans le règlement intérieur du restaurant scolaire.
- Un tarif particulier est fixé pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et prenant leur repas, fourni par les parents, dans les locaux de la cantine : 1 € par repas

24b) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

Par 14 voix « POUR » et 1 ABSTENTION (Madame Audrey DUMAS)

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 :

Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 30)	Quotient familial < 545 €	1,00 € par heure
	545 € < Quotient familial > 1245 €	1,10 € par heure
	Quotient familial > 1245 €	1,20 € par heure
Le goûter		gratuit
Garderie du matin (de 7 h 15 à 8 h 30)		gratuit

Une pénalité de retard de 15,00 € est appliquée en cas de retard des parents après 18 h 30.

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

24c) la fixation des tarifs du centre de loisirs est remise à une séance de Conseil Municipal ultérieure.

25) Fixation du montant des crédits scolaires pour l'année 2017/2018 :

Après avoir pris connaissance de la demande de crédits scolaires présentée par la directrice de l'école, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'accorder le budget demandé, identique à celui de l'année dernière, à savoir :

- 57 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires,
- 65 € par classe de crédit supplémentaire,
- 155 € pour la direction,
- 700 € pour la fête de Noël,
- 4 000 € pour les transports scolaires,
- 2 300 € pour les cours de natation,
- 2 500 € pour les cours d'anglais.

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

26) Subvention exceptionnelle pour classe découverte :

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention exceptionnelle pour la classe découverte 2017 présentée par la directrice de l'école,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1920 € à l'école d'ALEX pour la classe découverte 2017, correspondant à 8 € par jour et par enfant pour un séjour de 3 jours pour 80 élèves.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2017, compte 6574
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

27) Fixation des tarifs du Mini-camp 2016 :

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée,

- **FIXE** les tarifs du mini-camp d'été 2017 organisé en août 2017, comme suit :
 - Quotient familial < 545 € = **22.50 € par jour soit 90 € pour le séjour de 4 jours ;**
 - Quotient familial compris entre 545 € et 1245 € = **28, 50 € par jour, soit 114 € pour le séjour ;**
 - Quotient familial > 1245 € = **34.50 € par jour, soit 138 € pour le séjour.**
- Un ½ tarif est accordé à partir du 3^{ème} enfant de la même famille
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Séance levée à 23 heures 15 mn

ALEX, le 10 avril 2017

Le Maire

Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance

Bon pour Accord.